



12230 STE EULALIE DE CERNON

Tel :05.65.61.32.08

www.reptilium-larzac.com

mail : [contact@reptilium-larzac.com](mailto:contact@reptilium-larzac.com)

Siret : 350 384 467 00022

## CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

N° de déclaration d'activité : 73120067712  
Après de la Préfecture de la région Midi-  
Pyrénées.

### Entre les soussignés :

1) Le Reptilium du Larzac et

2) .....

est conclue la convention suivante, en application des dispositions de la sixième partie du Code du Travail portant organisation de la formation professionnelle tout au long de la vie.

### Article 1 : objet de la convention

En exécution de la présente convention, le Reptilium du Larzac s'engage à organiser la formation « élevage de reptiles non venimeux »

- **Objectifs** : avoir l'expérience nécessaire à la demande du certificat de capacité élevage de reptiles, conformément à l'arrêté du 12 décembre 2000 fixant les diplômes et les conditions d'expérience professionnelle requis par l'article R. 213-4 du code de l'environnement pour la délivrance du certificat de capacité pour l'entretien d'animaux d'espèces non domestiques.
- **Contenus** : 20h de Théorie, 15h de pratique et si nécessaire 35h supplémentaire de pratique sur une seconde semaine.
  - Connaissance des différentes espèces de reptiles
  - soins et entretien des animaux
  - alimentation en captivité
  - comportement
  - manipulation
  - reproduction
  - anatomie et biologie
  - milieu de vie et installations
  - prophylaxie des maladies
  - sécurité
  - conservation des espèces menacées
  - réglementation
- **Méthodes et moyens pédagogiques** : la formation s'effectue au sein du Reptilium avec une centaine d'animaux.
- **Formateurs** : La formation est assurée par monsieur Catala Fabien détenteur de 3 certificats de capacité :
  - l'élevage : tous reptiles sauf venimeux, toutes arachnides, tous batraciens, les phasmes, les mantes et les chiens de prairie – certificat de capacité 82.34 obtenu le 15 décembre 2000
  - la vente : tous reptiles sauf venimeux, toutes arachnides, tous batraciens, les phasmes, les mantes et les chiens de prairie - certificat de capacité 82- 34 obtenu le 4 janvier 2001
  - la présentation publique : reptiles – certificat de capacité 12- 253 obtenu le 15 juin 2005

- **Durée** : 35h du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.
- **Date** : Du 14 au 18 octobre 2019 .
- **Lieu (x)** : Reptilarium du Larzac, chemin de Millau, 12230 Sainte-Eulalie de Cernon
- La formation s'effectue avec 6 à 10 stagiaires par session.
- **Modalités de suivi et appréciation des résultats** : un certificat de stage sera délivré le dernier jour de la formation.

**Article 2 : Dispositions financières**

- a) Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation de : 500 € TTC.
- b) Un chèque de caution 100€ est à joindre lors de l'inscription, le chèque ne sera pas encaissé avant le début de la formation.
- c) L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.
- d) Modalités de règlement : factures à régler le premier jour de la formation, en chèque, espèces ou carte bancaire.

**Article 3 : Dédit ou abandon.**

- a) En cas de dédit par le stagiaire ou son entreprise à moins de 2 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article 1, ou abandon en cours de formation par un ou plusieurs stagiaires, l'organisme retiendra sur le coût total de la formation, conformément aux dispositions de l'article L. 920-9 du Code du travail.
- b) En cas de dédit par le stagiaire ou son entreprise à moins de 8 jours francs avant le début de l'action mentionnée à l'article l'organisme retiendra 25% sur le coût total de la formation,
- c) Si le nombre de participant s'avère insuffisant, le stage peut être annulé et reporté Le délai d'annulation étant toutefois limité à 15 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

**Article 4 : Différends éventuels**

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le Tribunal de Rodez sera seul compétent pour se prononcer sur le litige.

Fait en double exemplaire, à Sainte-Eulalie de Cernon, le .....

Pour le client,  
(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme de formation,  
(nom et qualité du signataire)



## LE REPTILARIUM DU LARZAC

12230 SAINTE EULALIE DE CERNON  
Téléphone/Fax: 05.65.61.32.08  
Mail: [reptilarium12@aol.com](mailto:reptilarium12@aol.com)  
[www.reptilarium-larzac.com](http://www.reptilarium-larzac.com)  
Siret: 350 384 467 00022

<p><b>INSCRIPTION : STAGE PREALABLE A LA DEMANDE DE CERTIFICAT DE CAPACITE</b></p>
--

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

Profession : .....

Téléphone : .....ou .....

Age : .....

Date du stage : .....

Animaux élevés :

.....

.....

.....

.....

Votre projet : .....

.....

Le dossier d'inscription (3 pages) doit être retourné par courrier accompagné d'un chèque de réservation de 100€.

Au

REPTILARIUM DU LARZAC

Chrystèle CATALA

Chemin de Millau

12230 Sainte-Eulalie de Cernon

Tél : 05.65.61.32.08 ou 06.81.23.43.32

Début du stage le lundi à 9h

Matériel à prévoir :

Cahier, stylos, clé USB, appareil photo.

Si vous avez déjà commencé votre dossier de capacité n'hésitez pas à l'apporter.

Téléphone portable : Attention dans notre petit village seul Orange passe.

Hébergement : gîte de la tour Garnier tel : 05.65.62.79.00

Environ 15€ la nuit.